2007-03893/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Le gouvernement du Québec adopte une position officielle en matière de diversité culturelle

Québec, le 19 septembre 2003 – Le gouvernement du Québec adopte une position officielle en matière de diversité culturelle à la suite du dépôt d'un mémoire conjoint au Conseil des ministres par la vice-première ministre, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, Mme Monique Gagnon-Tremblay, par le ministre du Développement économique et régional, M. Michel Audet, ainsi que par la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp.

« Le Québec sera de toutes les batailles afin de conserver son droit de promouvoir sa culture », déclarait le premier ministre, M. Jean Charest, le 7 mai 2003. Plus récemment, il affirmait le 14 septembre dernier : « l'une des sept grandes priorités du Québec est la défense des intérêts du Québec et l'affirmation de notre identité. Nous avons repris notre rôle de leader dans la fédération canadienne. »

La défense de la diversité culturelle, qui vise à assurer le droit des peuples de se doter de politiques et de mesures destinées à promouvoir et à préserver leur culture, fait partie des actions prioritaires du gouvernement du Québec. Les grandes lignes de la position du gouvernement du Québec sur la diversité culturelle sont les suivantes :

le Québec veut conserver sa pleine capacité d'intervenir pour soutenir la culture par ses politiques culturelles;

le Québec refusera de prendre des engagements de libéralisation et aura recours aux réserves nécessaires pour préserver ses politiques dans le cadre de toutes les négociations commerciales (OMC, ZLÉA, accords bilatéraux, etc.) et de la libéralisation du commerce et de l'investissement, chaque fois que des questions soulevées pourront avoir une incidence sur la capacité du Québec de prendre des mesures de soutien à la culture;

le Québec appuie l'adoption d'une Convention internationale sur la diversité culturelle consacrant le droit des États et des gouvernements à maintenir, à développer et mettre en œuvre des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle;

cette Convention internationale devra définir un droit applicable en matière de diversité culturelle tout en soulignant l'ouverture aux autres cultures et à leurs expressions; cette Convention internationale créera un droit parallèle au droit commercial international, qui ne sera pas subordonné à celui-ci, et qui comprendra un mécanisme de règlement des différends efficace;

le Québec appuie l'adoption par l'UNESCO d'une Convention internationale sur la diversité culturelle.

Le dossier de la diversité culturelle est l'objet d'une concertation étroite entre le ministère de la Culture et des Communications, le ministère du Développement économique et régional et le ministère des Relations internationales. Mentionnons également que le gouvernement du Québec soutient les activités de la Coalition sur la diversité culturelle, avec laquelle il entretient une relation suivie.

« À l'heure de la mondialisation, le consensus de la société québécoise quant à la nécessité des États de soutenir leur culture nationale est incontestable. Voilà pourquoi le gouvernement québécois entend faire du dossier de la diversité culturelle une priorité de son action internationale », a soutenu la ministre Gagnon-Tremblay, vice-première ministre et ministre des Relations internationales. Elle a en outre indiqué qu'elle profiterait de toutes ses rencontres internationales, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, pour faire la promotion de la position québécoise.

Rappelons qu'en octobre 2003, la Conférence générale de l'UNESCO sera appelée à se pencher sur une proposition invitant le directeur général de l'UNESCO à élaborer une convention sur la diversité culturelle. « On peut faire preuve d'un optimisme prudent quant à l'issue d'un vote en faveur d'un mandat au directeur général de l'UNESCO de travailler à l'élaboration d'une Convention internationale sur la diversité culturelle. C'est cet objectif qu'il nous faut, à court terme, viser. Je suis prête à porter le dossier de la diversité culturelle sur toutes les tribunes où je pourrai faire valoir la position québécoise », a déclaré la ministre Beauchamp.

Mme Beauchamp compte défendre la position du gouvernement du Québec sur la diversité culturelle, dans les prochains mois, à l'occasion de la Conférence générale de l'UNESCO qui se tiendra à Paris, du 29 septembre au 17 octobre 2003, ainsi qu'à la 6e Réunion du Réseau international sur la Politique culturelle (RIPC) qui aura lieu du 16 au 19 octobre 2003, à Opatija, en Croatie. La Ministre participera également, le 1er décembre 2003, au Colloque sur la diversité culturelle de Guadalajara, une des activités du volet académique de la Feria Internacional del Libro de Guadalajara.

Information :

Isabelle Melançon

Attachée de presse

Cabinet de la ministre de la Culture et

des Communications

Tél. : 418 380-2310

Annie Brassard

Attachée politique

Responsable des relations de presse

Cabinet de la vice-première ministre,

ministre des Relations internationales et

ministre responsable de la Francophonie

Tél. : 418 649-2319

Michel Rochette

Attaché de presse

Cabinet du ministre du Développement économique et régional

Tél. : 418 691-5650

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007